



Avocat lors d'une garde a vue

Par **Greg29**, le **09/01/2020** à **15:33**

Bonjour,

lors d'une perquisition chez moi suivi d'une garde a vue (36h) j'avais demandé l'assistance d'un avocat

commis d'office cette demande n'a pas été honoré je n'ai pas pu avoir cette assistance pendant toute la durée de la gav

est ce un vice de procédure ?

merci d'avance de votre aide

Par **Visiteur**, le **09/01/2020** à **16:16**

Bonjour

En effet, il apparaît que le refus de l'enquêteur de contacter un avocat pourra entraîner la nullité de la garde à vue ou de l'audition libre.

Ici

https://www.marand-gombar-avocat.com/garde-a-vue-et-audition-libre---le-droit-et-le-refus-d-un-avocat-_ad184.html